

[24] PROCURATIONS

Loin des yeux, pas des urnes

Qu'elle vote ou non au village, la diaspora corse s'intéresse de près aux élections territoriales. Avec curiosité, détachement et parfois un brin d'ironie. À Marseille, notamment. Par **Geoffrey Dirat (correspondance)**



Dans la plus grande ville corse du monde, Marseille, il y a ceux qui s'impliquent dans la vie politique insulaire à visage découvert. Comme Ange-François Vincentelli, neurologue à l'hôpital de la Timone et maire de Santa-Reparata-di-Balagna. D'autres le font moins ouvertement. Ce retraité, par exemple, a multiplié ces derniers mois les allers-retours au pied de l'Alta-Rocca. Mais il ne « veut pas parler à la presse » : « C'est personnel, vous comprenez. » Ce cadre dirigeant d'une grande entreprise, encarté, militant « ici et au pays », préfère aussi l'ombre. Pour, se justifie-t-il, « ménager les susceptibilités ».

GÈNE. Parmi les « expat' » vivant à Marseille à l'année, certains votent encore au

village - personnellement ou par procuration. Ils ne s'en cachent pas forcément mais ne souhaitent pas s'étendre sur le sujet. « C'est quoi, ces questions ? Vous êtes de la police ? », s'étonne un habitant du Panier. « Ça me gêne », s'excuse un autre, conscient qu'il se trouve dans l'illégalité. « Je ne veux pas porter préjudice à untel ou untel », botte en touche un troisième. Au sein de la diaspora marseillaise, cet attachement à l'urne originelle divise. « On reste fidèle à la terre, au clan », analyse ce quinquagénaire né dans les environs de Corte, qui s'amuse des charters

« C'est quoi, ces questions ? Vous êtes de la police ? », s'étonne un électeur.

d'électeurs décollant de Marignane les week-ends de scrutin : « ça fait partie du folklore. »

MORALISATION. À l'inverse, ces pratiques froissent le président de Kalliste, association qui revendique 400 membres. « Il faut voter là où on travaille », affirme Jean-Claude Cesari, qui regrette que les procurations « faussent un peu » les résultats. À la marge alors : au regard des 120 000 Corses domiciliés dans la cité phocéenne, le nombre de « mandants » ayant voté dimanche au 1^{er} tour reste plutôt dérisoire (voir ci-dessous). Les insulaires sont bien plus nombreux à glisser leur bulletin dans les urnes marseillaises. « J'habite ici et je me trouverais un peu malhonnête de voter en Corse », explique Antoine Alfonsi. L'avocat attend la retraite pour « s'inscrire au village », Vescovato en l'occurrence.

SOUVENIRS. Premier adjoint PS à la mairie du 1^{er} secteur, Christophe Lorenzi est bien entendu « inscrit sur le continent ». S'il se sent « très corse », il n'a jamais eu l'idée de voter à Saint-André de Crocicchia. « Il y a 97 inscrits au vil- lage, ma voix pèserait pourtant plus qu'à Marseille », souligne-t-il simplement. De l'autre côté de l'échiquier politique marseillais, José Allegrini a d'abord voté en Corse. L'adjoint au maire de Marseille garde le souvenir de ces procurations qui pouvaient « arriver le lendemain des scru-

tins ». L'élU UMP a suivi la campagne des territoriales. « Pas dans le détail », mais en restant « sensible à ce qu'il se passe ». Désinscrit d'office en 1991 suite à la réforme Joxe, François Marchiani se sent depuis « exilé ». L'avocat aux racines chevillées à la terre de Sant'Andréa-di-Bozio manifeste un « intérêt certain » pour la vie politique corse mais regrette de ne pas disposer « d'infos de première main ». Son confrère Alfonsi reconnaît lui aussi qu'il est « délicat de s'impliquer quand on ne vit pas au village ». Ce qui ne l'empêche pas de « suivre avec passion » les faits et gestes des élus insulaires. « C'est dans l'âme corse de s'enticher de la chose publique et de la politique », s'excuserait-il presque. ◀

La diaspora concernée

« Les nationalistes modérés ont réussi une belle percée. Ils défendent l'identitarisme corse sous un jour différent et pourraient rallier tous ceux qui ne se reconnaissent pas dans les cagoules. »

Antoine Alfonsi, avocat au barreau de Marseille. « On constate que tout le monde se tient par la barbichette, avec des alliances entre la carpe et le lapin. En 48 heures à peine, on a vu des fusions spectaculaires qui doivent nécessairement se faire sur le dos de quelqu'un. » **José Allegrini**, adjoint UMP à la mairie de Marseille.

« Les résultats du 1^{er} tour ont changé la donne. Ils montrent que les Corses ont envie d'une autre façon de faire de la politique, en mettant fin au clientélisme. On peut vouloir vivre sur une île préservée tout en souhaitant la voir se développer. » **Christophe Lorenzi**, élu PS à la mairie de Marseille. **GD**

[24] MODE D'EMPLOI

Je procure, tu procures, il procure...

Toutes élections confondues, qu'elles aient une dimension locale ou nationale, les Corses sont les champions de France du vote par procuration. Au 1^{er} tour des territoriales, 13 154 électeurs ont participé au scrutin sans se déplacer, préférant confier à une tante ou un cousin le soin de glisser leur bulletin dans l'urne. Dimanche dernier, ces « mandants » ont représenté 6,16 % du corps électoral insulaire. Un chiffre deux à trois fois supérieur aux pourcentages relevés sur le continent (entre 1,5 et 2 % en moyenne). Pourtant, il reste bien en deçà des taux enregistrés sur l'île dans les années 80. Avant 1991, le vote par procuration atteignait des sommets : jusqu'à 18 % des vo-

tants aux présidentielles de 1988, et près de 16 % lors des municipales de l'année suivante. À l'époque, entre tripatouillages de bon aloi et attachement viscéral au village de la diaspora, près d'un quart des électeurs ne résidaient pas en Corse. À Asco, on dénombrait par exemple 473 inscrits pour... 96 habitants. Idem à Tasso, où l'on a recensé 571 inscrits pour 92 habitants à l'année. Le vote par procuration pouvant alors s'effectuer par courrier, il n'était pas rare que le sortant s'acquine avec le facteur pour assurer sa réélection. La (re) fonte des listes électo-

Le taux fluctue au gré de la nature des scrutins. Plus il est local, plus les procurations sont nombreuses

rales intervenue le 31 décembre 1991 a changé la donne. Imposée par Pierre Joxe, conjuguée à des conditions d'inscription plus draconiennes*, la révision des listes s'est traduite par un reflux massif. Du jour au lendemain, le nombre d'électeurs est passé de 207 000 à 157 000, les 50 000 radiés étant pour la plupart des expatriés faussement domiciliés en Corse. Conséquence immédiate, les mandants ne pesaient « plus » qu'environ 7 % des votants lors des territoriales de 1992. Depuis, ce taux fluctue au gré de la nature des scrutins. Plus il est local, plus

les procurations sont nombreuses. Lors des précédentes territoriales de 2004, couplées avec les cantonales, ou pour les municipales de 2008, le taux de procuration est monté jusqu'à 14 % selon les bureaux, soit huit points de plus que dimanche dernier. Dans la course aux abstentionnistes lancée ces six derniers jours, il ne fait guère de doute que cet écart a été minutieusement étudié par les états-majors des quatre listes en lice pour le second tour.

* Pour être inscrit sur les listes électorales, il faut justifier d'une attache à la commune. C'est-à-dire y être domicilié et y résider de façon continue depuis 6 mois au moins, et/ou y payer depuis 5 ans la taxe foncière, d'habitation ou professionnelle.

◀ **Geoffrey Dirat**